DLP 25-4-63 212028

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE :

ÉDITION DE LA STATION DU LANGUEDOC-ROUSSILLON
(Tél.: 72-58-72)
(AUDE, AVEYRON, GARD, HÉRAULT, LOZÈRE, PYRÉNÉES-ORIENTALES)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, 16, rue de la République - MONTPELLIER
C. C. P., MONTPELLIER 5.238.57

ABONNEMENT ANNUEL

I5 Francs

N° 3I - 4° supplément
24/4/I963

REGLES D'EMPLOI DES PRODUITS ANTIPARASITAIRES AGRICOLES

Produits	Dates limites
a) Hydrocarbures chlorés :	
D.D.T. - Chlordane - Lindane - Chlorthiepin	I5 jours
Aldrine et Dieldrine (interdits sur cultures maraîchères) . .	30 jours
D.D.D. - Méthoxychlor - Ethylphényldichloréthane	7 jours
Toxaphène - Heptachlore	2I jours
H.C.H. (soumis à des restrictions pour le traitement des sols).	
b) Esters phosphoriques :	
Parathion - Parathion méthyle - Diazinon - E.P.N. - Azinphos .	I5 jours
Chlorthion - Isochlorthion - Dioxathion - Diéthion	I5 jours
Mercaptophos - Phenkapton - Triméthoate - Carbophénothion . .	I5 jours
Malathion - Trichlorfon	7 jours
T.E.P.P.	2 jours
Sulfotep (seulement autorisé sur cultures florales en serre) .	
c) Insecticides systémiques (interdits en cultures maraîchères à l'exception du Mévinphoz)	
Mévinphoz	7 jours
Déméton méthyle - Déméton méthyle i - Oxydéméton méthyle . . .	2I jours
Endothion - Phosphamidon	2I jours
Morphothion - Azidithion	I5 jours
Diméthoate	7 jours
Vamidothion	30 jours
d) Insecticides spécifiques :	
Chlorobenzilate - Chloropropilate - Chlorfénizon (PCPPCBS) . .	7 jours
Fénizon (PCPBS) - Chlorbenside - Tetradifon	7 jours
Isolan - Dichlorophenyltrichlorethanol	I5 jours
Dapacryl	2I jours
e) Produits divers :	
Sevin	7 jours
Nicotine	I0 jours

- L'emploi des composés arsenicaux solubles est autorisé seulement pour les traitements d'hiver de la vigne et des arbres fruitiers.

- L'emploi des composés arsenicaux insolubles est autorisé uniquement en pulvérisations liquides et badigeonnages sur :

Vignes : de la fin des vendanges jusqu'au début de la véraison

Pommiers, poiriers, cognassiers : depuis la récolte totale des fruits jusqu'à deux mois au moins avant la récolte.

Pruniers, pêchers, amandiers : depuis la récolte totale des fruits jusqu'à cinq semaines après la floraison.

Cerisiers, abricotiers : depuis la récolte totale des fruits jusqu'à la fin de la floraison.

Arbres et arbustes de pépinière : à toutes époques à condition qu'ils ne portent aucun fruit destiné à être consommé.

Pommes de terre : jusqu'à une semaine avant l'arrachage.

PROTECTION DES ABEILLES -

L'emploi des insecticides organiques de synthèse et des composés arsenicaux est interdit lors de la pleine floraison des cultures.

En outre, si des plantes en fleurs susceptibles d'être visitées par les abeilles se trouvent dans les cultures à traiter, prendre la précaution de les faucher avant l'application ou choisir un insecticide reconnu comme non dangereux pour les abeilles.

LISTE DES MATIERES ACTIVES RECONNUES NON DANGEREUSES POUR LES ABEILLES -

Roténone - Pyréthrines - Diethion - Chlorthiepin - Toxaphène - Polychlorocamphanes - Dichlorophenyltrichlorethanol .

O O

O

PUCERONS (Toutes régions)

Les pucerons sont fréquemment observés dans de nombreux vergers. Utiliser l'un des insecticides indiqués dans notre édition spéciale. En cas de renouvellement de traitement, utiliser un produit dont le principe actif soit différent.

La lutte contre les pucerons permettra le plus souvent d'exterminer les chenilles que l'on rencontre sur de nombreux vergers.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L.TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc Roussillon - Le Directeur Gérant : L. BOUYX

P 84

TAVELURE DES ARBRES FRUITIERS A PEPINS

Pyrénées-Orientales
Aude - Hérault - Gard

Des pluies généralisées se sont produites sur l'ensemble des quatre départements littoraux au cours de la période du I5 au 20 avril, la pluie ayant souvent été spécialement violente le 18 et le 20. Beaucoup d'arboriculteurs ont été gênés dans l'exécution du traitement préconisé le 11 avril (bulletin 3I - 2° supplément). Certains n'ont pas cru devoir renouveler la protection qui était lavée par la pluie; or nous nous trouvons dans la période la plus critique concernant la Tavelure.

Dans les plaines languedociennes, cette maladie est peu virulente, elle est plus répandue dans les vergers de poiriers de la basse vallée du Rhône et du Roussillon ainsi que dans quelques vergers de pommiers du Conflent, de la Montagne Noire et des Cévennes; c'est pourquoi les infections secondaires de Tavelure sont toujours à craindre. Il faut assurer une protection raisonnée en fonction de la climatologie et de la sensibilité des tissus végétaux. Partout, dès réception du présent avis, exécuter un traitement minutieux qui doit être réalisé avant le 1° mai.

L'usage du soufre est intéressant dans les vergers où l'Oïdium se manifeste.

CARPOCAPSE

Aude - Hérault - Gard
Pyrénées-Orientales

Bien que des températures crépusculaires critiques aient été observées le 2I et le 22 avril il est inutile de prévoir actuellement un traitement contre ce ravageur.

MONILIA DE L'ABRICOTIER

Bas Rhône Languedoc - Bitterois
Vallée du Rhône - Bas Rhône

Le Monilia a pris une certains extension dans les régions précitées; il faut éviter toutes nouvelles contaminations en pulvérisant un fongicide organique de synthèse.

TEIGNE DE L'OLIVIER

Régions littorales

Les papillons peuvent à brève échéance s'accoupler et pondre. Un traitement insecticide est donc indispensable sur les arbres qui seront d'autant plus ravagés qu'ils auront moins souffert des gelées hivernales.

Un insecticide de choc sera également utile dans la lutte contre le Neiroun qui se manifeste dans plusieurs plantations.

MELIGETHES

Aude

Il existe plusieurs espèces de Méligèthes qui toutes s'attaquent aux inflorescences du Colza. Ce sont de petits coléoptères vert bronze de 2 à 3 mms. La femelle pond dans le bouton floral. Ce sont les morsures alimentaires des adultes sur les jeunes boutons qui provoquent la stérilité des fleurs. Il faut donc traiter avant la floraison, les insectes subsistant durant cette période étant sans intérêt économique. Utiliser :

D.D.T. - D.D.D. - H.C.H. - Lindane - Toxaphène - Dieldrine - Parathion - Malathion.

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux,

P. BERVILLE

Les Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles,

L.L. TROUILLON M. BEZUT

Imprimerie de la Station du Languedoc- Roussillon - Le Directeur Gérant : L. BOUYX